

## COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 2 décembre 2025, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne ARRESTIER, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procurations :** Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

**Excusés : - Absents :** Mme Brigitte DELCASSE, Mme Flavie TAVERA, Mme Marie-Laurence PRAISSAC, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Alain MALMON a été élu secrétaire.

**Délibération n° 2 : Crédit d'impôts contractuels**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques et scolaires afin d'effectuer l'entretien de bâtiments et divers travaux de peinture et de plomberie il conviendrait de créer les emplois ci-dessous.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut au 1<sup>er</sup> échelon du grade de nomination.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 <sup>er</sup> février 2026 au 5 juillet 2026	1	Adjoint technique	Agent polyvalent	26 heures
Du 1 <sup>er</sup> février 2026 au 30 juin 2026	1	Adjoint technique	Agent polyvalent	35 heures

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer les contrats.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux agents nommés dans les emplois sont disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré le 8 décembre 2025  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

*Le Secrétaire de Séance*

*Alain MALMON*



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48